

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°047-2025
DE DÉLÉGATION A Mme BESSON Isabelle, Maire déléguée de Saint
Bonnet de Valclérieux POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE

Nous, Maire de la Commune de VALHERBASSE (Drôme),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18

Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame BESSON Isabelle, Maire déléguée de Saint Bonnet de Valclérieux, pour une durée d'un jour,

ARRÊTE

Article 1 : Madame BESSON Isabelle, Maire déléguée de Saint Bonnet de Valclérieux, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil

Article 2 : Délégation est également donnée à Madame BESSON Isabelle, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de BESSON Charlene, Delphine et ESTIENNE Rémy, Patrice, Jean-Claude, fixée en la mairie de Saint-Bonnet-de-Valclérieux, commune déléguée de Valherbasse le 14 juin 2025 à 13h00.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à VALHERBASSE, le 11 Juin 2025

Monsieur Le Maire,
Jean-Louis VASSY

